

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE781

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 89 les trois alinéas suivants :

« 13° L'article 24-1 est ainsi modifié :

« *a*) Les mots : « et agréée à cette fin » sont supprimés ;

« *b*) les mots : « au deuxième alinéa » sont remplacés par les mots : « aux quatrième à septième alinéas. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.